

Annexe 4 : Règlement des internats

LE LYCEE PLANIOL DISPOSE DE DEUX INTERNATS : L'UN SUR LE SITE DELVAUX ET L'AUTRE SUR LE SITE PREBENDES

La vocation de l'internat n'est pas d'offrir un simple hébergement mais de faciliter la scolarité. L'éloignement géographique est l'une des motivations principales d'une inscription en internat, mais c'est également un choix éducatif. Pour cela nous nous efforcerons de placer votre enfant dans les **meilleures conditions de travail** possibles en lui proposant un **cadre de vie stable** et des **règles de fonctionnement** incontournables dans une communauté, tout en conservant de nombreuses possibilités d'échanges et d'écoute avec les différents adultes. Nous insistons sur le fait que l'internat n'est pas un droit mais un service rendu aux familles.

Nous nous réservons le droit d'accepter ou de refuser la réinscription de l'élève à l'internat en cas de non respect des règles de vie.

LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU LYCÉE PLANIOL S'APPLIQUE À L'INTERNAT.

Retards

Pour des raisons évidentes d'organisation, ils ne sont pas tolérés aux différents appels, à la demi-pension et aux études. Tout manquement pourra être sanctionné. En cas de retards fréquents, la famille sera contactée et une suspension des autorisations de sortie pourra être prononcée.

Absences

L'internat n'est pas un service hôtelier où chacun choisit les soirs où il est hébergé.

Autorisations de sorties

Toute demande de sortie dans la semaine (en dehors des autorisations à l'année) doit être exceptionnelle et doit être envoyée au service Vie scolaire au minimum 24 h à l'avance et soumise à l'approbation d'un C.P.E.

En cas d'absence imprévue vous pouvez adresser une demande sur le mail de la Vie Scolaire en précisant les circonstances et le motif de l'absence sur : viescoPLANIOL@ac-orleans-tours.fr

Avant de quitter le lycée, l'élève doit s'assurer qu'il a obtenu l'accord du C.P.E.

Ce qui signifie que les autorisations de sorties ne sont pas systématiques. Toute absence de l'internat effectuée sans décharge de responsabilité pourra faire l'objet d'une punition voire d'une sanction si répétition abusive.

Pour les retours tardifs, au regard du nombre d'élèves, il nous est parfois difficile d'accueillir les élèves en horaire décalé. Dans la mesure du possible merci de respecter les horaires d'ouverture des portails : 18H 40 pour un retour le soir avant le repas.

Les retours après 18H 40 demeurent tout à fait exceptionnels pour des questions d'organisation interne du service. Un numéro de téléphone pour joindre un personnel sera communiqué pour permettre l'accès à l'établissement.

Règles de vie, respect du matériel et du travail du personnel

Chaque élève est responsable de son espace privé et des espaces communs. Il appartient à chaque interne de veiller à la propreté de leur chambre et des locaux.

Il appartient à chaque interne de veiller à la propreté de leur chambre et des locaux. Il est demandé de ranger les chambres (pas d'affaires au sol) de faire le lit chaque matin pour faciliter le nettoyage, d'ouvrir les volets chaque matin. Les chaises doivent être mises sur les bureaux pour un nettoyage journalier des surfaces. Les valises doivent être rangées au dessus de l'armoire.

Dans les salles de bain, aucune affaire de toilette ne doit être laissée le matin pour faciliter la tâche des agents d'entretien.

L'écoute de la musique est autorisée durant le temps de détente mais toujours dans la limite du respect de l'entourage. Les enceintes sont interdites.

Nourriture

Les armoires ne sont pas des garde manger. La nourriture qui se conserve au frais est interdite. Seules sont tolérées les collations type barres de céréales, biscuits. Les paquets devant être refermés après usage. Pour les boissons les canettes sont à privilégier.

Les boissons énergisantes sont interdites. (Cf Bulletin Officiel du 31 juillet 2008)

Hygiène

Il va de soi que l'hygiène corporelle est obligatoire ainsi que le rassemblement du linge sale dans un sac prévu à cet effet. Les draps ainsi que les serviettes de toilette doivent être régulièrement changés à minima tous les 15 jours et retirés à chaque départ en stage ou chaque veille de vacances.

Les douches se prennent avant 21h30 ou le matin avant le petit-déjeuner (pas avant 6h00).

Demi-pension :

Le repas du soir doit être obligatoirement pris au restaurant scolaire aux horaires prévus. L'élève interne doit toujours avoir en sa possession sa carte self pour accéder au self.

Départ de l'internat

Lorsqu'un élève souhaite quitter définitivement l'internat un courrier du responsable légal doit être adressé au chef d'établissement. Un imprimé de « demande de démission de l'internat » est disponible dans les bureaux des CPE. Cette demande sera soumise à la validation du chef d'établissement avec une prise en compte effective en fin de trimestre si acceptation.

Informatique, salles d'étude

Téléphones portables et tablettes

Leur utilisation est interdite, à la demi-pension et après 22h00. Des postes informatiques sont disponibles dans une salle d'étude pour une utilisation scolaire.

Santé

Les élèves suivant un traitement médical doivent en avertir l'infirmier(e) et lui fournir une photocopie de l'ordonnance.

- Pour les traitements longs, un projet d'accueil individualisé (PAI) sera élaboré en début d'année.
- Pour les traitements ponctuels, l'élève devra fournir l'ordonnance, les médicaments devront être déposés à l'infirmerie dans un souci de sécurité.

Un interne malade est pris en charge par l'assistant d'éducation ou le CPE de service. Celui-ci décidera en accord avec la famille du retour au domicile. Dans certains cas, les services d'urgences pourront être appelés.

Le personnel du lycée n'est pas habilité à récupérer l'élève à l'hôpital après des soins. La famille de l'élève ou son correspondant local devra prendre en charge son enfant.

Aucun retour ne sera possible à l'internat entre 20H30 et 7H30.

Il est interdit d'introduire et de consommer à l'internat des boissons alcoolisées et tout produit illicite. Tout élève se présentant en état d'ébriété sera immédiatement remis à sa famille. En cas de problème majeur, le responsable légal doit être en mesure de venir chercher son enfant à tout moment du jour ou de la nuit,

Il est également interdit de fumer (y compris des cigarettes électroniques) à l'internat, comme dans tout le lycée.

Règles de sécurité

- Des exercices d'évacuation des chambres sont organisés régulièrement. La participation à ces exercices et le respect des consignes de sécurité affichées sont obligatoires pour tous.
- L'usage d'appareils électriques est interdit, à l'exception de postes de radio, rasoirs électriques, sèche-cheveux, lisseurs, téléphone et ordinateurs.

Possibilité d'apporter UNE rallonge multiprises conforme aux normes NF CE pour y brancher des appareils électriques rechargeables (téléphone, ordinateur).

- Tous les appareils électriques doivent être débranchés avant le départ de la chambre.
- L'usage de balles et ballons est réservé à l'extérieur.
- Il est vivement conseillé aux élèves de n'apporter aucun objet de valeur ni aucune somme d'argent importante à l'internat. Les objets de valeur doivent être mis en sécurité dans les armoires fermées.
- Seuls les internes ont accès aux bâtiments de l'internat (les visites sont interdites).
- Sur Prébendes, seul l'accès à la cour de récréation et le terrain de foot est autorisé.
- Sur Delvaux seul l'espace cour devant l'internat et le bâtiment D est autorisé.

En cas de non respect des règles des punitions et des sanctions pourront être prononcées. Toute dégradation de matériel entraînera une facturation. Certaines dégradations volontaires pourront entraîner une sanction (exclusion).

Horaires de fonctionnement

Une arrivée le **dimanche soir** est possible pour les élèves hébergés sur le site Prébendes. Les élèves sont accueillis entre 20h et 21h (ouverture du portail à 20h, 20h30 et 21h). Le repas n'est pas prévu. **L'inscription pour le dimanche soir vaut pour toute l'année. En cas d'absence, les familles doivent prévenir le service vie scolaire.**

La veille de reprise des cours et après un jour férié (sauf le 1^{er} mai), les internes sont accueillis comme un dimanche, soit de 20h à 21h. Le repas n'est pas prévu.

Site Delvaux : Les élèves doivent déposer leurs bagages à l'internat à leur arrivée à 7h50 le lundi.

Après 8h00, les bagages seront entreposés dans un local près de la vie scolaire.

Site Prébendes : Une bagagerie fermée à clé est à la disposition des internes. Ils doivent y entreposer leurs sacs le lundi en arrivant au lycée et le vendredi matin.

L'internat est fermé de 7h05 (7h00 pour le site Prébendes) à 17h15. Les élèves doivent donc s'organiser afin d'avoir le matériel nécessaire pour leur journée de cours.

Animation, vie à l'internat

L'internat est un lieu de vie. La Maison des Lycéens (MDL) et le Conseil de la Vie Lycéenne (CVL) peuvent être force de proposition, de même que les délégués d'internat pour améliorer la qualité de vie des internes.

L'inscription à des activités sportives régulières est possible un soir par semaine avec présentation d'une autorisation parentale validée par l'établissement.

Un soirée TV est possible à raison d'un soir par semaine. Un temps de travail supplémentaire peut être accordée sur demande auprès de l'AED.

Des sorties et animations peuvent être organisé(e)s sous certaines conditions à l'initiative du personnel de vie scolaire ou des élèves.

Fournitures

Il est demandé aux familles de prévoir :

- un drap housse (lit d'une personne)
 - une couette avec housse
 - un oreiller avec sa taie
 - un cadenas pour l'armoire
 - le nécessaire de toilette
 - **une paire de chaussons ou claquettes**
-

Organisation du temps d'internat.

Horaires	Site Prébendes	Site Delvaux
6h35	Réveil	
7h	Fermeture de l'internat, rassemblement dans le hall pour l'appel	
7h05	Départ pour le petit déjeuner au self	Fermeture de l'internat, regroupement au self pour le petit déjeuner
7h10-7h35	Petit déjeuner	
7h40	Retour sur le site Prébendes	
17h15		
Ouverture de l'internat/ Goûter		
17h40-18h40	Etude	
18h40	Rangement des sacs dans les casiers externat Départ pour le self	Fermeture de l'internat, Regroupement au self
18h50-19h30	Repas	
19h40-21h30	Temps libre (foyer, douche, étude facultative dans les chambres)	
21h00	Retour dans les chambres et appel	
22h	Extinction des feux	
Organisation spécifique du mercredi		
13h30	Ouverture de l'internat et accès aux chambres	
15h15		Ouverture de l'internat et accès aux chambres
17h15	Reprise des horaires de semaine	